

Au Moyen-Orient, si la coalition internationale réussit à conserver adroitement l'initiative (avec une action vigoureuse de la part des pays auxquels les intérêts et les préoccupations d'Israël en matière de sécurité tiennent à coeur), le monde pourrait même assister à l'aube d'une nouvelle ère de sécurité et de coopération, surtout s'il règle la situation actuelle dans le golfe Persique. Il est vital d'empêcher Saddam Hussein de voiler son agression ou d'affaiblir la réaction internationale à cette dernière en essayant d'établir des «liens» là où il n'en existe aucun (la question palestinienne n'avait strictement rien à voir avec son invasion ni avec l'annexion de son voisin arabe). De plus, il compte parmi les dirigeants les moins aptes de toute la planète à promouvoir avec succès le règlement intégral des problèmes du Moyen-Orient.

Cependant, la crise du Golfe met effectivement des «liens» en lumière, et l'on ne peut désormais plus y passer outre. Saddam Hussein s'est effectivement attiré des appuis dangereux quand il a invoqué à tort la question israélo-palestinienne, dans un effort tarabiscoté pour justifier son agression. Pire encore, il y a «lien» quand, désespérément encerclé comme il l'est, il fait planer sans relâche et d'un ton menaçant sur tous les efforts déployés pour régler le conflit l'option qui consisterait pour lui à provoquer un conflit direct avec Israël, ce qui serait catastrophique pour tous. Enfin, il y a eu, dès le début, lien politique et moral implicite aux yeux de tous ceux qui accusaient la collectivité internationale d'appliquer des normes ambivalentes.

Fait regrettable, le gouvernement israélien lui-même a maintenant rendu ce lien explicite. Israël compte depuis longtemps sur le veto d'une petite minorité de pays membres de l'ONU et du Conseil de sécurité pour faire valoir la distinction entre ses actions et le genre de mesures qui, comme celles prises par l'Irak, ont aujourd'hui suscité une condamnation quasi universelle et l'adoption par l'ONU de sanctions obligatoires. Le Conseil de sécurité a, en 1967, 1970 et 1980, dénoncé l'occupation continue, puis la colonisation de la Cisjordanie, de la bande de Gaza et de Jérusalem-Est par Israël. En d'autres termes, cette occupation illégale figure encore à son ordre du jour (tout comme les dossiers du Timor oriental, de Chypre et du Tibet, à celui de l'Assemblée générale). Certains États ont accepté une partie du délai, conscients qu'ils étaient aussi des préoccupations manifestement légitimes d'Israël en matière de sécurité, dont le besoin de se doter de frontières défendables (besoin que le Conseil de sécurité a reconnu lui aussi), en attendant la mise en oeuvre de résolutions plus exhaustives sur la justice et la stabilité dans toute la région.